

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 Septembre à dix huit heures trente, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le trois septembre deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier  
PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
ROBLIN Natacha  
BEAUDLET Myriam  
BAHEUX Corinne  
FOURRIER Micheline  
HAMAISIA Cindy  
LEFEBVRE Georges  
LEPRETRE Claudie  
LEPRETRE Monique

Absente excusée : POMMELET Rodrigue : Pouvoir à PUDWELL Karine.  
GINOLIN Frankie

### **I – REGLEMENT DU CCAS**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur qu'il a rédigé.  
Quelques modifications étant nécessaires, le règlement intérieur sera présenté à la prochaine réunion du CCAS pour proposition d'adoption de ce dernier.

### **II – REPAS DU CCAS**

Au regard des contraintes générées par la crise sanitaire liée au Covid 19, Monsieur le Président propose l'annulation du Repas du CCAS.

Les membres du CCAS, à l'unanimité décident d'annuler le repas du CCAS pour cette année.

### **III – COLIS DE NOEL**

Le repas du CCAS étant annulé cette année, Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de transférer les crédits budgétés pour ce repas sur le colis, par exemple en ajoutant un cadeau.  
Les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable à cette proposition.

Les membres du CCAS, après délibération, et à l'unanimité, décident d'effectuer un sondage auprès des administrés bénéficiaires du Colis de Noël afin de leur laisser le choix entre :

- Le colis de Noël  
ou
- Des bons d'achats dans les commerces locaux d'une valeur égale au colis.

#### **IV – ORGANISATION DES ANNIVERSAIRES DE NOS AINES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du CCAS que pendant la crise sanitaire liée au Covid, il est préférable d'éviter les rassemblements, qui plus est chez les personnes âgées et propose de limiter le nombre de personnes à deux (Lui-même et un membre du CCAS en fonction des affinités) lors des anniversaires des aînés.

Il propose également de laisser le choix entre le plat précédemment offert pour les anniversaires ou un gâteau.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable aux propositions ci-dessus.

#### **V – NOUVELLES DEMANDES D'AIDE SOCIALE**

Les dépenses correspondent aux loyers, factures eau, gaz, électricité, téléphone, assurance maison, assurance voiture, assurance vie, mutuelle

- Dossier 1 : Personne seule de 52 ans avec une fille de 19 ans  
Ressources : 864 € 16  
Dépenses : 709 € 55  
Reste à vivre : 154 € 61

Décision du CCAS à l'unanimité : Aide exceptionnelle de 300 € 00

- Dossier 2 : Personne seule de 45 ans ayant la garde de son enfant une semaine sur deux  
Ressources : 1 338 € 13  
Dépenses : 1 162 € 32  
Reste à vivre : 175 € 81

Décision du CCAS à l'unanimité : 100 € 00/mois pendant 3 mois.

- Dossier 3 : Personne seule de 37 ans  
Ressources : 658 € 63  
Dépenses : 498 € 89  
Reste à vivre : 159 € 74

Décision du CCAS à l'unanimité : 85 € 20/mois pendant 3 mois

- Dossier 4 : Couple marié 2 enfants  
Ressources : 1 068 € 26  
Dépenses : 778 € 93  
Reste à vivre : 289 € 33

Décision du CCAS à l'unanimité : 263 € 00 + 50 € 00/mois pendant 3 mois.

## **VI – RECLAMATION SUITE AUX MODIFICATIONS D'AIDE LORS DE LA DERNIERE REUNION**

- Dossier 1 : Personne seule qui avait 100 € 00/mois, réduit à 30 € 00/mois

Ressources : 492 € 57

Dépenses : 198 € 37

Reste à vivre : 394 € 20

Décision du CCAS à l'unanimité : Maintenir l'aide à 30 € 00/mois.

- Dossier 2 : Personne seule qui avait 100 € 00/mois, réduit à 0 € 00

Ressources : 746 € 57

Dépenses : 509 € 42

Reste à vivre : 237 € 10

Décision du CCAS à l'unanimité : 70 € 00/mois jusqu'au mois de mars.

## **VII – REVISION DE DOSSIERS SUITE A LA REMISE DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Dossier 1 : Personne seule qui avait 150 € 00/mois, réduit à 50 € 00/mois

Ressources : 951 € 45

Dépenses : 789 € 14

Reste à vivre : 162 € 31

Décision du CCAS à 12 voix pour et 1 voix contre : 100 € 00/mois pendant 3 mois.

- Dossier 2 : Couple qui avait 100 € 00/mois, réduit à 50 € 00

Ressources : 963 € 86

Dépenses : 628 € 73

Reste à vivre : 335 € 13

Décision du CCAS à l'unanimité : 100 € 00/mois pendant 3 mois.